

AU FIL DE DEAUX

L'essentiel de l'actualité de notre village

Numero 31 De septembre 2020 au Mars 2021



LE MOT DU MAIRE



Chères Deauxoises, chers Deauxois,

Je n'aurais jamais pu imaginer que porter l'écharpe de Maire de notre Commune me transformerait en marin ; en effet voilà un an que vous avez élu votre équipe municipale et donc voilà un an que la situation sanitaire de notre pays m'oblige un peu à naviguer à vue. Autant prendre des décisions sur le court terme fait partie du quotidien, autant se projeter sur le moyen terme est devenu très compliqué voir utopique ; ainsi la vie dans le village reste encore et toujours en berne.

Il est donc important d'espérer que le bout du tunnel arrive afin de se projeter vers l'avenir ; c'est ce que vos élus ont fait avec les projets qui seront réalisés en 2021 : travaux de voirie rue des écoles, nouveau monument aux Morts et aménagement du jardin des poiriers, et bien sûr on n'oublie pas nos petits avec des travaux de rénovation énergétique de l'école et de la cantine. Tous ces projets sont détaillés dans les pages suivantes.

En poursuivant sur les projets, suite et fin des travaux d'extension du cimetière avec une réception prévue mi-avril, la fabrication des columbariums et du portail sont en phase de finalisation ; ce projet, initié par mon prédécesseur et ami, doit être terminé à l'heure où vous lisez ces lignes.

Comment parler de projets sans parler de finances ; les finances communales vont bien. Les actions de redressement des comptes engagées lors de la précédente mandature portent leurs fruits et permettent pour l'instant d'envisager l'avenir sereinement. Je suis toujours très prudent en écrivant ce type de phrase car l'avenir n'est pas écrit et des réformes nationales peuvent avoir un impact négatif non négligeable sur notre budget. Aujourd'hui, l'effort collectif fourni avec les hausses successives d'impôts profite à tous les habitants.

Les recettes financières de la Commune ne doivent seulement être liées à l'augmentation des taux des taxes locales. Ainsi depuis le début d'année, j'ai entrepris une vaste recherche dans les autorisations d'urbanisme afin de vérifier que les constructions présentes sur le territoire communal ont bien été déclarées en Mairie, sont conformes, mais surtout ont été enregistrées au service des impôts à l'aide du formulaire H1. Certain(e)s ont déjà reçu un courrier vous demandant de vous mettre en conformité ; n'y voyez aucun grief personnel mais seulement un souci d'équité vis-à-vis des habitant(e)s qui sont en règle, au regard du code de l'urbanisme, et donc payent des impôts sur leurs constructions. Vous avez la possibilité de régulariser votre situation en déposant vos déclarations préalables et permis de construire en Mairie aux heures d'ouvertures.

Je continuerai ce mot par l'habituel carton rouge : notre commune n'est pas une piste de grand prix de F1. De nombreux conducteurs prennent certains axes du village (route de Monteils, rue Maurice Vire, rue des écoles, chemin de Saint Etienne, route de Vézénobres, etc..) pour un circuit de vitesse, dépassant allègrement les limites de vitesse autorisées et surtout mettant en danger les piétons et les cyclistes de plus en plus nombreux sur le territoire. Je souhaite sincèrement une prise de conscience de certain(e)s car les accidents n'arrivent pas qu'aux

SOMMAIRE

Page 2	Mot du Maire
Page 4	Actualités
Page 13	Bien vivre
Page 15	En bref
Page 22	État civil
Page 23	Info utiles
Page 24	Dans le rétro



LE MOT DU MAIRE

autres et pour avoir vécu professionnellement de nombreux drames de la route, il n'y a pas que les victimes ou leur famille qui voient leur vie brisée, les chauffards et leur famille aussi mais pour d'autres raisons.

Je poursuis sur une note un peu plus joviale, les 2 groupes de travail (gestion des déchets et sécurisation de la voirie) continuent leurs travaux, une synthèse de ceux-ci vous sera donnée dans le prochain numéro de ce journal. A compter du mois de mai, il y aura des changements d'horaires sur les ouvertures de la Mairie, vous aurez une communication spécifique à ce sujet distribuée dans vos boîtes à lettres. Puisque l'on parle de communication, la Commune devrait adhérer au service Panneau Pocket, ce dispositif est décrit dans les pages suivantes.

Pour conclure ce propos, la finalisation de la vente des terrains de ZAC tranche 1 est en cours. Le succès de cette opération, qui n'a pas coûté un euro à la Commune (elle est légèrement excédentaire), nous a donné envie de poursuivre avec le projet ZAC-2. Ce nouvel aménagement devrait voir le jour dans 3 ans.

L'équipe municipale espère vous voir ou revoir très bientôt, lors de prochaines festivités (on croise les doigts).

Portez-vous bien.

Didier SALLES

Rédacteurs:

Sophie BARRY

Laurent INSALACO

Didier SALLES

Laurent BRUNEL

Éric VERGNET

Directeur de la publication

Didier SALLES



ACTUALITÉS



Z.A.E (2^{EME} TRANCHE)

La première tranche ayant rencontré un vrai succès et la demande étant encore très forte, le projet pour la deuxième tranche va être lancé très prochainement .

La totalité des parcelles a été vendues à des entreprises locales, la mairie ayant réalisé une opération blanche sur la vente des terrains qui a permis l'exécution des travaux d'aménagement . Les rentrées d'argent perçues par les taxes d'aménagement et les impôts fonciers sont une bouffée d'oxygène pour les finances de la commune .

Lors de sa visite, Mr le Sous-Préfet **Jean RAMPON** nous a confirmé que le bassin Alésien est en forte demande de Z.A.E à taille humaine, il valide ainsi le principe de son extension .

La surface de la zone sera de 2.3 hectares et permettra ainsi d'accueillir un nombre d'entreprises (équivalent à la première tranche) souhaitant s'installer au Sud d'Ales et surtout de l'emploi .

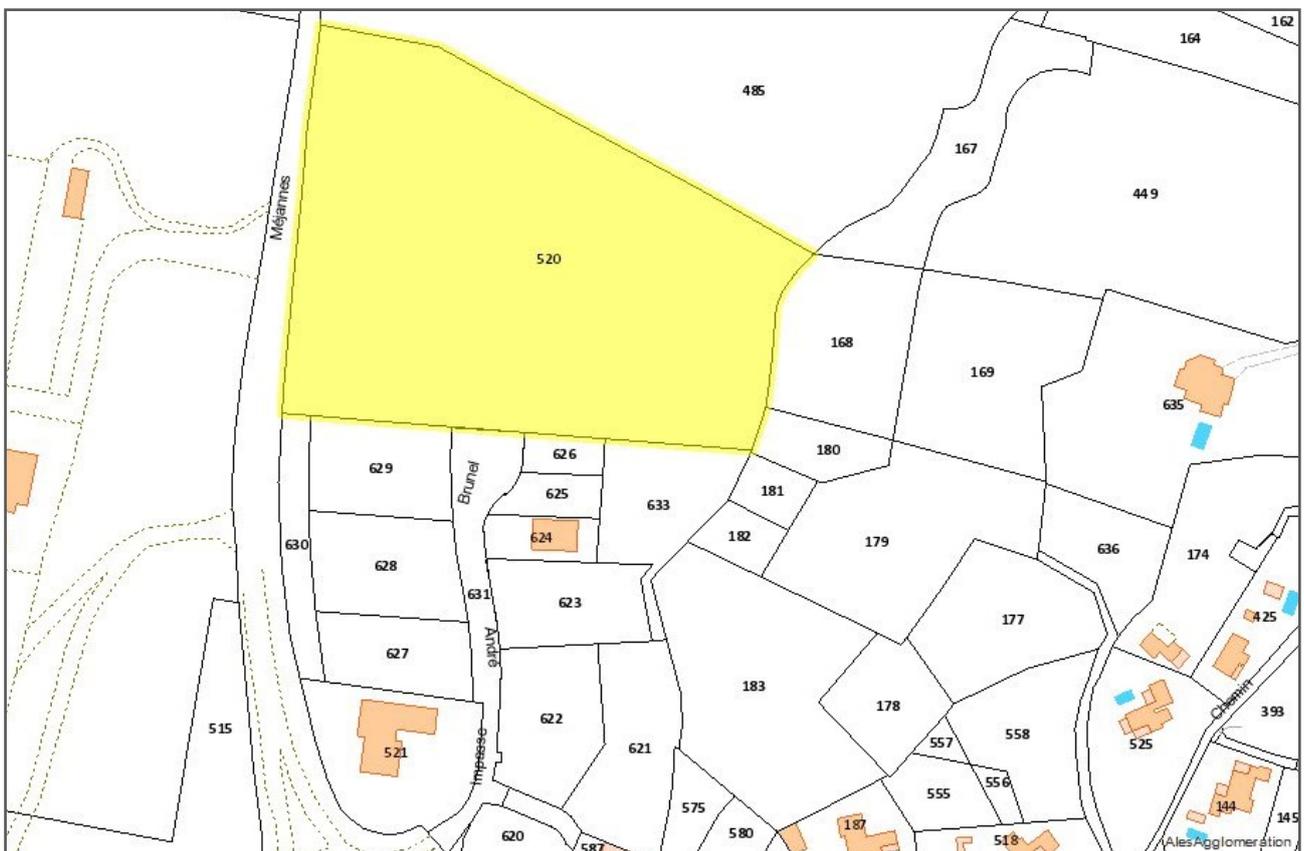
Comme pour la première tranche **l'ensemble des subventions disponibles pour ce type de projet seront demandées aux différents organismes**, notamment la **DETR (La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)** qui avait participé à hauteur de 25% du financement des travaux d'aménagement de la première tranche.

Nous remercions **Jean RAMPON**, ainsi que l'ensemble des services de l'état pour leur écoute, leur aide, et leurs conseils pour faire avancer ce dossier.

Le premier coup de pioche n'est pas pour tout de suite, une procédure administrative un peu longue doit être réalisée; mais nous sommes confiants quant à l'aboutissement de ce projet.

4

ACTUALITÉS





ACTUALITÉS



TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE

Lors de la parution du **Fil de Deaux N°30**, nous vous informions que les travaux d'extension du cimetière allaient débuter sous peu.

A ce jour ils sont quasiment terminés, les emplacements qui doivent accueillir les caveaux et tombeaux sont prêts.

Le mur en pierre de l'entrée enjolive l'ensemble, il permet de conserver le cachet du village tout en protégeant de la vue nos chers disparus et supporte ainsi le portail et le portillon d'entrée.

A l'arrière de celui-ci, à gauche du portillon d'accès, face à 2 bancs, les columbariums en grès rose accueilleront les urnes. Autour de ceux-ci nous avons fait le choix de végétaliser sans planter d'arbre pour éviter tout dégât extérieur ou sous-terrain causé par les racines.

Le vieil abribus en tôle sera remplacé par un tout nouveau, il permettra d'accueillir convenablement et confortablement les enfants en attente de car scolaire. **Ce remplacement a été pris en charge en totalité par Alès-Agglomération**

Ces travaux étaient nécessaires, il ne reste à ce jour que 1 emplacement disponible, la reprise des 8 concessions échues étant une procédure longue et administrativement très lourde.

L'ensemble de cette extension est subventionné à hauteur de 34% soit un peu plus de 30000€

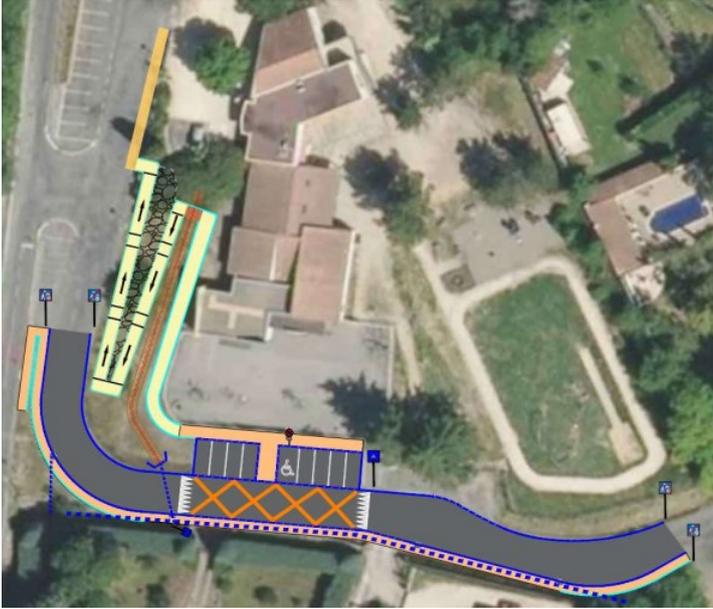




ACTUALITÉS



TRAVAUX DE SÉCURISATION



Le chemin des écoles est un des axes principaux de notre village, il ne bénéficie aujourd'hui d'aucun dispositif sécuritaire

Cette voie est empruntée à la fois par les habitants qui se rendent à l'école, à la Mairie, au foyer communal mais aussi par différents usagers (véhicules, cyclistes ...) qui transitent par cette rue pour partir en direction d'Alès ou de Vézénobres

Ce secteur est donc très fréquenté surtout aux heures d'entrée et sortie de l'école et c'est cette densité importante couplée à l'absence d'aménagement qui nous a amenés à envisager la sécurisation de cette zone .

Le principe de l'aménagement permettra de solutionner le problème sécuritaire relevé : la circulation élevée des véhicules et l'absence de cheminement piéton.

Il est ainsi prévu la mise en place sur la totalité de l'emprise d'un cheminement piéton qui descendra de la place de la mairie vers l'école (en béton clapicette ou résine colorée) et la réalisation d'un plateau ralentisseur sur le chemin de l'école.

Nous sommes dans l'attente de la validation de notre demande **D.E.T.R. (La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) seule et unique condition pour le démarrage des travaux.**

6

ACTUALITÉS

UNE NAISSANCE... UN ARBRE !

Dans le cadre de sa politique de développement durable, et à l'initiative de **Sophie BARRY**, Deaux va désormais organiser l'opération **"Une Naissance, Un Arbre"**.

Le principe est simple. Pour chaque nouveau-né dont les parents habitent la commune et sont intéressés par l'opération, la municipalité proposera d'offrir un arbre au prénom de l'enfant qui sera planté sur un emplacement dédié de la commune. De nombreuses traditions existent lorsqu'il s'agit de fêter la naissance d'un enfant, planter un arbuste en fait partie. L'arbre, symbole de vie, grandira au même rythme que l'enfant. **La légende dit que les croissances de l'arbre et de l'enfant resteront liées.**



Outre l'aspect symbolique de cet événement, il réside dans cette action une démarche écologique bénéfique à tous, certes, mais surtout un réel aspect éducatif. Il s'agit de reboiser et de revégétaliser tout en responsabilisant les futures générations. Les parents seront ensuite invités une fois par an à une **"Cérémonie de l'arbre"**, avec leur(s) jeune(s) pousse(s) ! L'arbre sera identifié au prénom de l'enfant et un certificat sera remis aux heureux parents. **Les inscriptions se feront prochainement sur le site www.deaux.fr.**



ACTUALITÉS



TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES

Une des préoccupations premières de l'ensemble de votre conseil municipal porte sur **l'amélioration des performances énergétiques** des bâtiments communaux afin de maîtriser les dépenses et limiter tant que possible les rejets de gaz à effet de serre.

Avant d'aller plus loin, il est important de bien préciser à quoi se rapporte la notion de performance énergétique. C'est un terme souvent employé dans le secteur du bâtiment, mais aussi de l'écologie, de la transition énergétique, de l'isolation ou encore du logement. D'ailleurs, c'est une notion de plus en plus médiatisée, et pour cause : **il est devenu essentiel d'améliorer la performance énergétique des bâtiments**. C'est un enjeu majeur pour le portefeuille des communes, mais aussi pour la planète.

Définition de la performance énergétique

La performance énergétique décrit la quantité d'énergie qu'un bâtiment consomme chaque année. Cette consommation d'énergie dépend de la qualité de son bâti et de son isolation mais également de ses équipements énergétiques ainsi que de son mode de fonctionnement.

En clair, améliorer la performance énergétique d'un bâtiment, c'est optimiser sa consommation d'énergie annuelle pour obtenir un confort thermique optimal. La performance énergétique est donc liée à l'efficacité énergétique, dans le sens où elles sont interdépendantes.

Travaux réalisés en 2020

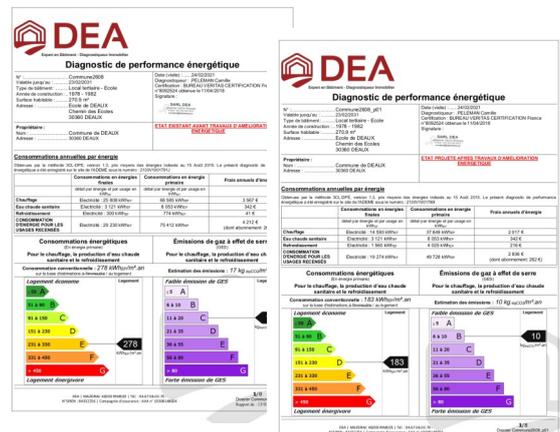
Notre premier choix s'est porté sur l'ensemble de la Mairie pour laquelle d'énormes pertes calorifiques étaient constatées tous les jours par notre secrétaire de Mairie **Rachel Gras**. Profitant de l'aménagement des archives en bureau pour les élus, Monsieur le Maire a souhaité que toutes les pièces du bâtiment soient améliorées énergétiquement. Les travaux suivants ont donc été réalisés en partie grâce à l'obtention du fonds de concours **d'Alès Agglomération** qui les a subventionnés à hauteur **de 30 %** :

- 1 - Réduction des hauteurs sous plafond par l'assemblage de dalles.
- 2 - Remplacement des radiateurs électriques par une climatisation Inverter à l'accueil de la Mairie, dans le bureau de l'association A Deux Mi No et dans le bureau des élus.
- 3 - Remplacement des menuiseries alu simple vitrage par des nouvelles à double vitrage.
- 4 - Changement des lampes néon énergivores par des dalles LED.

Travaux envisagés en 2021

L'école reste le bâtiment qui possède actuellement la plus mauvaise performance énergétique. Les devis pour les mêmes travaux que la Mairie sont établis, nous sommes en cours de réalisation des différents dossiers de demandes de subvention (DSIL, Fonds de concours) pour que l'ensemble des travaux soient réalisés durant la période des vacances scolaires estivales 2021.

Comme le démontre l'étude énergétique ci-contre, **le gain atteint après réalisation sera de 34%**, ce qui nous conforte à la poursuite de ces améliorations. Notre personnel enseignant et nos enfants pourront ainsi étudier dans de meilleures conditions.





ACTUALITÉS



RÉHABILITATION DE LA PLACE DES POIRIERS

Située au centre du village, à l'angle de la Rue du bois et de la Place de la Fontaine, cette place est aujourd'hui totalement abandonnée.

Ancien parcours à bosses pour nos jeunes en manque de sensations fortes, elle n'affiche pas en premier lieu une bonne image de notre village.

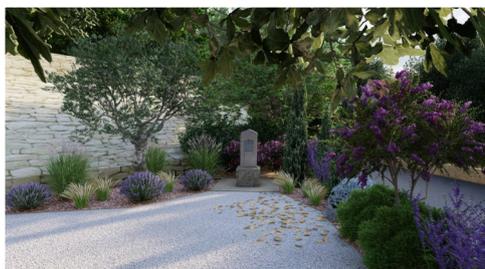
Les randonneurs qui pratiquent régulièrement les chemins entourant notre village peuvent s'y restaurer mais il faut admettre que le lieu n'est pas des plus accueillants. Une table et des bancs sont à leur disposition mais le temps, l'usure et les dégradations les ont rendus peu conviviaux.

Pendant les travaux d'extension du cimetière, nous avons été amenés à démonter le monument aux morts et nous avons estimé que sa place est au plus près du cœur du village, à proximité des habitants, pour ne pas oublier, pour se souvenir. Le conseil municipal a décidé de remplacer ce vieux monument par un nouveau et de l'installer sur la place des poiriers.

Ce lieu sera scindé en deux zones; une permettant aux randonneurs de se restaurer en toute quiétude dans un endroit aménagé à cet effet et l'autre, un lieu de recueillement lors des cérémonies du 11 Novembre.

8

ACTUALITÉS





ACTUALITÉS



GESTION DE LA COMPÉTENCE SCOLAIRE

Avant Alès Agglomération (AA), c'était la CCRV* qui depuis 1995 gérait la compétence scolaire. AA a récupéré cette compétence lors de l'absorption de la CCRV.

Cela fait maintenant 26 ans que les communes de l'ex-CCRV gèrent la compétence scolaire par le biais de la communauté de communes ou d'agglomération. En mutualisant cette compétence au sein d'une agglomération comme celle d'Alès ce sont les charges de personnel, la gestion des absences, la création de classes éventuelles, la formation obligatoire et l'évolution de carrière des agents, les fiches de paye, la gestion de la cantine, de la garderie, le matériel scolaire, les transports ... qui sont gérés uniformément permettant une égalité de traitement pour les enfants quelle que soit la taille de la commune.

Aujourd'hui, AA nous propose de faire machine arrière en rendant cette compétence, au **1er janvier 2022**, aux communes avec une attribution de compensation financière correspondant au coût de fonctionnement pour l'année scolaire 2020/2021.

Pourquoi ?

L'état exige de AA d'uniformiser cette compétence en un seul modèle de fonctionnement ; car il existe au sein des 72 communes que composent AA plus de **12 modes de fonctionnement différents**.

De plus certaines communes qui possèdent déjà les moyens et les structures mettent la pression à AA pour récupérer cette compétence. Quand il s'agit d'eau ou d'assainissement elles demandent la solidarité mais pour la compétence éducation la demande est inverse.

Demandes du pôle éducation de AA :

- Trop compliqué à gérer au niveau de l'agglomération : bâtiments, personnels, fournitures, cantine, garderie, activités extrascolaires avec 12 modes de fonctionnements différents.
- Trop lourd financièrement : cette compétence ne génère très peu de recettes contrairement aux autres. Il faut noter que la masse salariale de ce service s'élève à 15 millions €.

Il est évident que nos petites communes ne pourront pas gérer seules cette compétence. Nous n'avons pas les structures suffisantes pour proposer un service identique à celui d'AA. Aujourd'hui même si ce n'est pas parfait, AA gère cette compétence de façon satisfaisante.

C'est la raison pour laquelle sous l'initiative de Frédéric Gras et Didier Salles, les communes de l'ex-CCRV se sont réunies spécialement et ont envoyé un courrier à Christophe RIVENQ (président d'AA), afin de lui faire part de leurs inquiétudes.

Apparemment il comprend et pense que nos revendications sont justifiées, la décision finale sera prise lors du vote des statuts de l'agglomération au début de l'été. Après de nombreuses réunions, les tendances laissent penser que le vote penchera pour un retour de cette compétence vers les communes.

Aujourd'hui des ententes se créent au sein de l'ex-CCRV, nous prenons les devants pour unir nos forces. Tout reste à faire mais nous nous y préparons car l'échéance arrive à grand pas et nous voulons être prêts.

Les enfants scolarisés à Deaux sont la priorité du Conseil Municipal, tout sera fait en temps et en heure afin de préserver la continuité de cette compétence et le bien-être des élèves. Notre adjoint délégué à l'éducation Laurent INSALACO veille au grain.

*16 communes membres de la CCRV (communauté des communes de la région de Vézénobres) : Boucoiran, Brignon, Castelnau-Valence, Cruviers-Lascours, Deaux, Euzet, Martignargues, Ners, Saint Césaire de Gauzignan, Saint Etienne de l'Olm, Saint Hippolyte de Caton, Saint Jean de Ceyrargues, Saint Just et Vacquières, Saint Maurice de Cazevielle, Seynes, Vézénobres.



ACTUALITÉS



PRÉSENTATION DU BUDGET

Lors de sa réunion du 7 avril 2021, le conseil municipal a voté le budget primitif ainsi que le budget annexe ZAC de la commune.

Le trésorier payeur n'a émis aucun commentaire sur la gestion 2020 des finances de la commune.

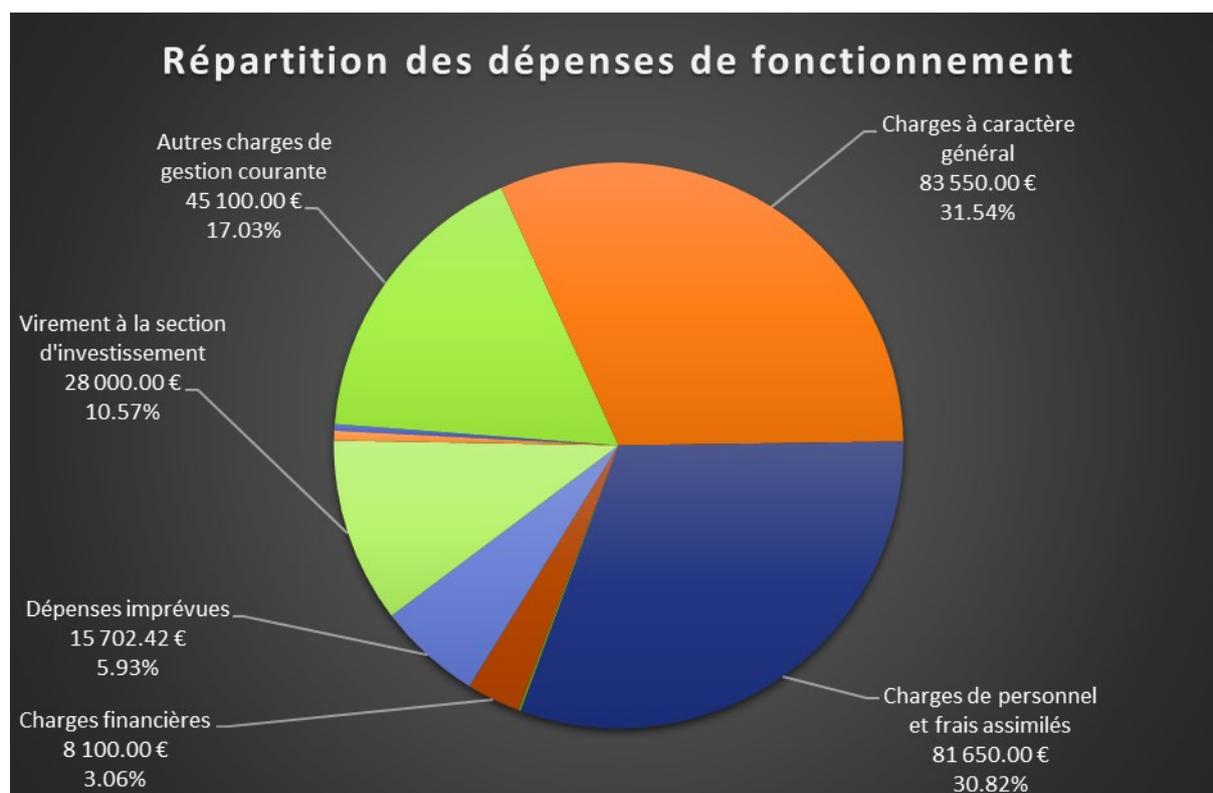
Le budget primitif

Comme chaque année, la commission finance composée de **Sébastien ANDRE, Caroline BIHAIS, Christophe DONZEL, Philippe GERARD, Véronique PUERTAS, Didier SALLES, Yves TAFFORIN** s'est réunie afin proposer un budget ambitieux mais réaliste. Les objectifs sont les mêmes que ceux de 2020 :

- Ne pas alourdir la dette,
- Poursuivre le plan d'investissement engagé depuis 4 ans.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de la commune sont stables voir même globalement en légère diminution par rapport à 2020. Ces dépenses sont aujourd'hui optimisées au maximum ; il n'est plus possible de les réduire.



Pas mal de réparations sont prévues sur les bâtiments communaux (école et mairie) pour un montant d'environ 10000€. Celles-ci correspondent à l'entretien courant des bâtiments notamment au niveau des toitures un peu vieillissantes.

Le conseil municipal a continué à soutenir les associations du village avec des subventions versées identiques à 2020.



ACTUALITÉS



PRÉSENTATION DU BUDGET (suite)

Les dotations de l'Etat

La baisse des dotations de l'Etat continue avec 1993 € en moins par rapport à 2020. Ces baisses de dotation, continue depuis 2014, trouvent leur explication dans les critères de calcul : très légère baisse de population (différente de la population INSEE), potentiel fiscal par foyer élevé, contribution au redressement des comptes public. Cela représente une baisse de 3.17% par rapport à l'an dernier.

Les taxes locales stables

Cette année le Conseil Municipal sur proposition de la commission finances a décidé de **ne pas augmenter la pression fiscale sur la commune**. Les taux d'imposition seront identiques à 2020.

Il est nécessaire de préciser un point qui pourrait faire peur en recevant la feuille d'imposition de la taxe foncière. En effet vous avez pu constater pour la majorité d'entre vous la suppression de la taxe d'habitation. Afin de compenser cette perte de recette pour les communes, l'Etat a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière aux communes donc vous devriez voir apparaître sur votre avis d'imposition une taxe foncière communale de 32.27% qui correspond au 7.62% de la part communale et au 24.65% de l'ex part départementale. Ce transfert reste donc neutre pour le contribuable.

L'investissement

La poursuite du plan d'investissement grâce à la programmation budgétaire pluriannuelle se font sentir. Ce n'est pas moins de 343500 € d'aménagement et travaux qui seront enclenchés cette année :

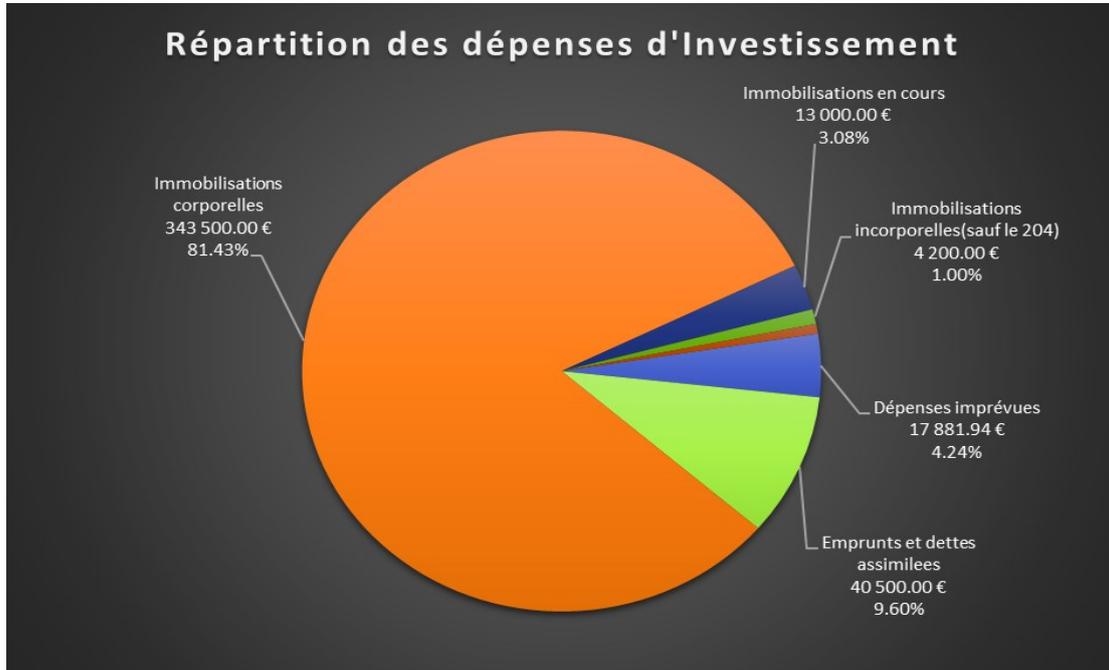
- Mise en sécurité et réfection de la voirie rue des écoles : 106000 €,
- Aménagement du jardin des poiriers : 57000 €,
- Rénovation énergétique de l'école : 60000 €,
- Installation des columbariums dans l'extension du cimetière : 13000 €,
- Enfouissement des réseaux secs : 50000 €.



ACTUALITÉS



PRÉSENTATION DU BUDGET (suite)



Ces travaux sont effectués sur les fonds propres de la Commune sans alourdir la dette. Une attention particulière a été portée sur les demandes de subvention : ce n'est pas moins de 128000 € qui ont été demandés et en partie confirmés soit 25% des recettes de investissement. Par exemple la rénovation énergétique de l'école devrait être financée dans le cadre de la DSIL Relance (Etat) à hauteur de 60%, la mise en sécurité de la voirie rue des écoles subventionnée à hauteur de 50% (Etat + Département), etc.....

12

A
C
T
U
A
L
I
T
É
S

Les budgets annexes

Le budget annexe de la ZAC contrairement à nos prévisions, continue à être présent. Le compromis de vente du dernier terrain a été signé il y a quelques jours (les 2 compromis précédents ont été annulés du fait des futurs acquéreurs).

L'analyse des finances de la commune par la Direction des Finances Publiques

Le trésorier d'Alès Municipale nous a transmis le document d'analyse financière de la Commune pour l'année 2020. Les chiffres certifiés par les Finances Publiques montrent des finances saines ; nos ratios sont totalement cohérents par rapport aux moyennes nationales et départementales.

EN CONCLUSION :

La situation financière de notre commune est l'héritage des bonnes décisions prises lors du mandat 2014-2020 : le conseil municipal souhaite continuer dans cette voie.



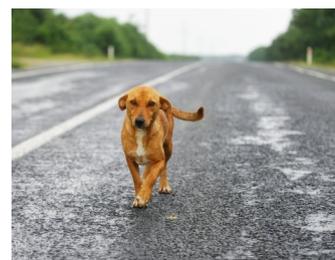
LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Posséder un animal de compagnie implique des devoirs, des règles à respecter, pour soi, pour l'animal et pour votre entourage. Nous recevons régulièrement des plaintes pour des nuisances sonores et olfactives, des divagations et autres. Cette rubrique recense les principaux points sur la réglementation applicable par les propriétaires de chiens et de chats .

La divagation

Cette notion est appréhendée différemment selon qu'il s'agit d'un chien, d'un chat ou d'un animal appartenant à toute autre espèce.

Est considéré comme en état de divagation **tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, de la garde ou de la protection d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître**, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable **d'une distance dépassant 100 mètres** .



Est considéré comme en état de divagation **tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître** et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui

En ce qui concerne notre village , **l'arrêté municipal N° 15/2020** rappelle les notions de divagation et les actions menées en cas de constatations.

Les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées à **gésir seulement dans les caniveaux**. À l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons.

En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens **sont interdits sur :**

- Les voies publiques ;
- Les trottoirs ;
- Les espaces verts publics ;
- Les espaces des jeux publics pour enfants

Et tout cela par mesure d'hygiène publique.



Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

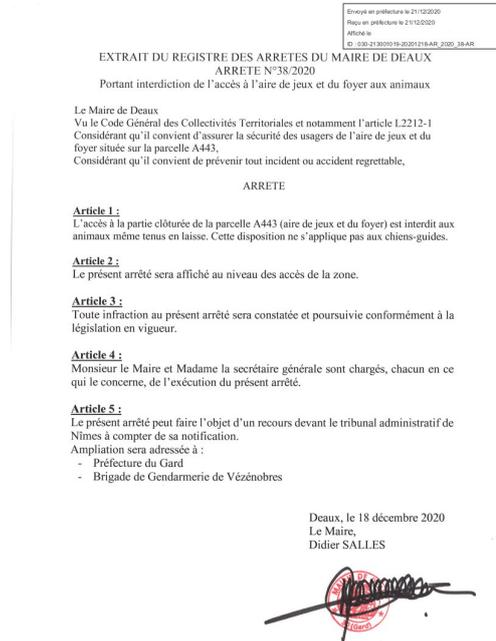
Néanmoins, à ce jour, il n'existe aucune loi sanctionnant l'incivisme des propriétaires de chien.

En revanche, les municipalités ont parfaitement les compétences pour prendre des arrêtés pouvant sanctionner les propriétaires de chiens qui ne ramassent pas.



Afin d'éliminer tout risque de déjections, l'arrêté municipal N°38/2020 du 18 Décembre 2020 interdit la présence d'animaux même tenus en laisse dans la zone partant du foyer communal jusqu'à l'école, et sur l'aire de jeux pour enfants .

Les chiens, comme les autres animaux, peuvent être porteurs de parasites transmissibles à l'homme. L'une des parasitoses les plus répandue s'appelle la **toxocarose**. Elle est causée par des ascarides dont les chiens sont porteurs. En France, les cas d'infection chez l'homme sont heureusement devenus très peu fréquents, en raison des progrès de l'hygiène, à condition que les rues et les squares restent le plus propre possible. Les enfants sont hélas les plus vulnérables à la contamination et une attention toute particulière doit être portée aux lieux où ils jouent. Le meilleur moyen de prévenir la contamination parasitaire est de ramasser les crottes de votre animal !



Déclaration d'un chien de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie

Les chiens appartenant aux catégories « chien d'attaque » ou « chien de garde et de défense » doivent obligatoirement être déclarés en mairie

1^{ère} catégorie, les chiens d'attaque:

Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements. Ce sont les chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le livre des origines françaises ou LOF).

2^{ème} catégorie, les chiens de garde et de défense:

Il s'agit des chiens inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère en charge de l'agriculture (le LOF) et qui peuvent être rapprochés morphologiquement des chiens de la race Rottweiler.

Pièces à fournir pour la déclaration en Mairie

- un certificat de stérilisation établi par un vétérinaire
- la carte de tatouage identifiant l'animal
- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- une attestation responsabilité civile

Pièces à fournir pour la déclaration en Mairie

- un justificatif de race (LOF), certificat de naissance, pédigrée
- la carte de tatouage identifiant l'animal
- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- une attestation responsabilité civile

“Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce.”

(article L. 214-1 du code rural)

“Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.”

(article L. 214-3 du code rural)



EN BREF ...



ISSUE DE SECOURS DU FOYER

Lors de l'audit pour la mise en conformité PMR, **SOCOTEC** nous a préconisé de mettre aux normes la porte de la sortie de secours du foyer communal .

Le montant des travaux pour la modification de l'existant étant sensiblement identique au changement complet, nous avons fait le choix du remplacement .

La nouvelle porte est maintenant conforme à la réglementation pour les PMR puisque si les portes sont composées de plusieurs vantaux, la largeur nominale minimale du vantail couramment utilisé doit être de 0,80 m soit une largeur de passage utile de 0,83 m.



MISE AUX NORMES DE LA CANTINE SCOLAIRE

À la demande d'Alès Agglomération, nous avons restauré la totalité de la cuisine de la cantine scolaire pour être en conformité aux règlements sanitaires et d'hygiène .

Pour cela l'ensemble de la cantine a été refait du sol au plafond :

- Pose d'un carrelage de classe U4P4 sur les murs sur toute la hauteur des murs
- Pose d'un carrelage anti dérapant au sol
- Remplacement du four et du lave vaisselle
- Pose d'un ensemble de plonge en inox
- Pose d'une résine sur la totalité des surfaces carrelées

Ces travaux (environ 10000€) ont bénéficié du fonds de concours d'Ales Agglomération à hauteur de **22 %**



RENCONTRE AVEC CHRISTOPHE RIVENQ

Le 18 Mars 2020 nous avons rencontré **Christophe RIVENQ** (Président d'Alès Agglomération), en visite sur notre commune. Après une courte visite des travaux pour lesquels nous avons bénéficié du fonds de concours de l'agglo (cuisine scolaire et extension du cimetière), s'en est suivi un long échange constructif sur divers dossiers tels que le pluvial, la compétence scolaire, la ZAE...

Didier Salles, Sophie Barry, Stéphane Allignol, René-Yves Tafforin et Éric Vergnet l'ont remercié pour sa présence et son écoute.





EN BREF ...



COLIS POUR NOS AINÉS

En Janvier, l'habituel repas des aînés n'a pas eu lieu, les règles sanitaires n'autorisant pas les rassemblements de plus de 6 personnes et le foyer étant fermé par arrêté préfectoral.

Contrairement au repas de l'amitié annulé en Septembre dernier suite à une décision du conseil municipal, les membres du conseil d'administration du CCAS n'ont pas souhaité rester dans l'indifférence pour nos anciens. La décision a été prise d'offrir à chacun d'eux un colis rempli de produits comestibles et d'une tablette odorante. Nous remercions nos fournisseurs Deauxois **Lola Fleurs** et **Lumière Absolue by Marylin**.



16

EN
BREF

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 2020 a eu lieu la commémoration de l'Armistice 1918, un peu particulière puisqu'elle a eu lieu à huis clos.

Le Maire a déposé une gerbe, en présence de 5 élus.

Déroulé de la cérémonie :

- Hommage aux Morts de la Commune (inscrits sur notre Monument aux Morts)
- Hommage aux Morts pour la France en 2020,
- Minute de silence
- Hymne de La Marseillaise
- Lecture de la lettre de Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants

Nous espérons pouvoir célébrer la prochaine commémoration de l'Armistice sur la place des Poiriers, lieu où sera placé le nouveau Monument aux morts





EN BREF ...



BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRE

Par arrêtés du 12 novembre 2020, le Maire de DEAUX a ordonné l'engagement de la procédure d'attribution à la Commune de 33 terrains. Il s'agit des parcelles suivantes : A0064, A0087, A0163, A0317, B0082, B0119, B0120, B0126, B0134, B0302, C0060, C0074, C0179, C0181, C0213, C0214, C0221, C0227, C0228, C0229, C0239, C0245, C0256, C0263, C0300, C0329, C0331, C0363, C0394, C0396, C0412, C0418, C0475.

Ces parcelles n'ont pas de propriétaire connu et ne sont pas entretenues. Les contributions foncières ne sont pas acquittées. Par conséquent la procédure d'appréhension desdits biens par la Commune a été mise en œuvre. Si les propriétaires ou ayants droits ne se font pas connaître, les terrains seront présumés sans maître.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations à la Mairie, aux horaires habituels d'ouverture, jusqu'au **30 juin 2021**.

GROUPES DE TRAVAIL

À la demande de Monsieur le Maire, deux groupes de réflexion ont été créés, avec la participation d'élus intéressés ou sensibles aux sujets proposés .

Quelle est la finalité d'un groupe de réflexion?

Son but sera d'établir un ou des avant-projets constitués d'éléments techniques, réglementaires et financiers destinés à l'exécutif de la commune pour sa prise de décision et la planification de la mise en œuvre du projet.

Dans un second temps, l'avant projet retenu sera approfondi pour établir le projet final nécessaire à la délibération municipale et à la budgétisation prévue .

Groupe de réflexion sécurité routière et stationnement.

Nous recevons régulièrement des requêtes sur des mises en sécurité de certaines voies communales qui peuvent être considérées accidentogènes de part leur accès, leur configuration ou à cause de stationnements aléatoires dans certains secteurs. Ce groupe de travail doit réfléchir sur l'organisation des places de parking et sur les moyens à mettre en œuvre pour assurer la circulation en toute sérénité des voitures et des piétons.



Groupe de réflexion sur les containers d'ordures ménagères.

De nombreux Deauxois nous font part de leur mécontentement sur la disposition, la répartition et les emplacements des containers. Ce groupe de réflexion ne pourra pas satisfaire tout le monde mais la mission de ces membres est de revoir leur implantation en fonction des chemins de circulation, de vérifier les volumes disponibles en fonction du nombre d'habitants dans les zones. Les participants doivent aussi trouver des moyens de mise en discrétion de ces containers disgracieux lorsque la configuration environnementale le permet.





EN BREF ...



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS

L'Association des Parents d'Élèves (A.P.E)

L'APE à renouvelé les membres du bureau en Janvier suite à la démission de l'ancien président. **Marine Prisset Botella (présidente), Sandra Olivet (trésorière), Gaëlle Buy (vice-trésorière), Laurent Catherine (secrétaire), Stéphane Dubuisson (vice-secrétaire).**

L'association essaie de d'organiser un atelier créatif avec un goûter à chaque événement calendaire. N'ayant plus de buvettes ni d'événements publics elle arrive à organiser ces petites fêtes grâce aux ventes qu'elle fait mais surtout grâce à la générosité de ses partenaires.

Noël:

- **Vente de sapins et de chocolats et tombola** pour laquelle tous les lots ont été offerts par des professionnels locaux;
- **Installation par Jean-Claude le lutin d'une boîte aux lettres destinée aux courriers pour le Père-Noël.** Celui-ci a d'ailleurs tenu à répondre lui même à chacun des enfants;
- **Atelier créatif de Noël:** réalisation de cartes de vœux (œuvre collective, d'une boule à neige et de sujets a suspendre;
- **Fête de Noël à l'école:** malgré le contexte les enfants ont participé à la traditionnelle fête de Noël: chants filmés puis envoyés à chaque parent et goûter offert par l'APE. Le père Noël a rendu visite aux enfants les bras chargés de cadeaux.(dans le respect des protocoles sanitaires ...) ;



Épiphanie:

- **Atelier créatif** pour la fabrication d'une **couronne des rois** suivi d'un goûter avec une excellente galette.

Mardi-gras & chandeleur:

- **Atelier créatif** avec la fabrication d'un **masques d'Arlequin**, chant en chorale filmé puis envoyé aux parents "le jour de carnaval", lancé de confettis dans la cour et goûter avec de délicieuses crêpes .

Pâques:

- **Vente** de chocolats.

Projets à l'étude: Ateliers créatifs: fêtes des mères & des pères, brocante spécialisée puériculture/enfants, Tournoi de pétanque parents/enfants, Kermesse de fin d'année (réalisation des décors et costumes par l'APE) .





EN BREF ...



A Deux Mi No

Avec le retour du beau temps et des températures plus clémentes les cours de gymnastique pour les enfants et ados ont repris en extérieur. Grâce au nouvel équipement (la pergola bioclimatique) les activités d'Aline se déroulent dans un relatif confort. Pour plus de détails sur les horaires des cours vous pouvez consulter **Linda au 04 66 56 87 95**.

La bibliothèque

Dans le cadre de la gestion de la bibliothèque, les bénévoles de AdeauxMiNo sont en train de transformer cette dernière. Aménagement de l'espace mais aussi du contenu culturel tenant d'avantage compte de l'actualité littéraire. En outre, le plage horaire d'ouverture sera largement modifiée. En effet la bibliothèque sera accessible du **lundi au vendredi de 8h à midi et le mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h**. Tout ceci sera opérationnel courant Mai.

La marche nordique

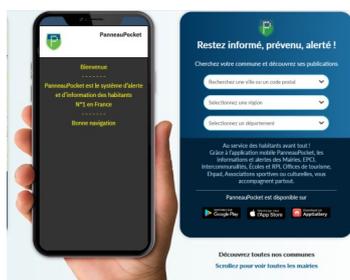
Depuis le début de l'année, AdeauxMiNo s'est enrichi d'une nouvelle activité : la marche nordique. Grâce au cadre idyllique qui nous entoure, les marcheurs sportifs peuvent s'en donner à cœur joie à travers bois et cultures. Le dimanche matin, une fois par mois, cette manière très dynamique d'utiliser la nature est en plein développement. Malheureusement les conditions restrictives actuelles limitent le nombre de participants, mais nous espérons que très bientôt, les beaux jours revenus, ils seront encore plus nombreux à arpenter notre commune.



APPLICATION PANNEAU POCKET

Le 29 Mars nous avons été conviés par la **Gendarmerie de Vézénobres** à une présentation de la convention de partenariat signée avec l'association des maires ruraux de France et la société **Panneau Pocket**, afin de permettre une diffusion facilitée de messages d'alerte et de prévention.

Créée en 2017, l'application Panneau Pocket est un système d'alerte et d'information visant à améliorer la communication entre les citoyens et leurs élus. Dès le départ, le soutien de l'AMRF lui permet de répondre efficacement aux problématiques des élus. L'association dispose en effet d'une action à large portée, puisqu'elle fédère plus de 10 000 maires de communes de moins de 3 500 habitants et est leur interlocutrice incontournable auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux.



L'application (**compatible Android et IOS**) permet en effet la diffusion, en temps réel, de messages d'information, de prévention des risques et d'alerte à la population. Grâce à ce dispositif, les administrés bénéficient directement, sur leur téléphone ou sur leur ordinateur, de l'ensemble des informations utiles, traditionnellement diffusées via les panneaux d'affichage.

En associant la Gendarmerie à ce système de diffusion d'informations, l'objectif de tous les partenaires est de renforcer la sécurité des territoires ruraux. Pour ce faire, la société Panneau Pocket met à la disposition de l'Institution un espace dédié pour chaque groupement de Gendarmerie départementale.

Téléchargez dès maintenant l'application sur votre store, ensuite cherchez DEAUX et mettez le en favoris pour recevoir toutes les informations.



EN BREF ...



PIEGEAGE DES FRELONS ASIATIQUES

C'est le moment d'installer des pièges à frelon asiatique.

En effet, pendant les mois d'avril et de mai, les fondatrices construisent les nids "primaires". Par exemple à l'abri d'un balcon, d'une cabane ou d'un auvent, un endroit protégé. Ces nids de petite taille vont servir de base de départ pour une colonie. La fondatrice sort de l'hiver et elle a besoin de se renforcer. Elle va donc faire la chasse aux sucres, qu'elle va notamment trouver sur certaines plantes ou certains arbres, les acacias ou les pommiers en fleurs par exemple. Nous pouvons pour préserver l'écosystème aider les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique en posant des pièges.

C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir autour de vous. Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide.



20

L'appât sélectif le plus efficace se compose de :

- Un quart de volume de sirop de grenadine ou de cassis, utilisé pur ;
- Un demi-volume de bière brune ;
- Un quart de volume de vin blanc (qui repousse les abeilles).

Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ. Lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons alentour.

LES CARTOUCHES DE CAMPAGNAC

Le collectif JÉCI Agglo d'Alès a réalisé à plusieurs reprises un nettoyage du chemin de Campagnac. A chaque fois le même constat, des centaines voire des milliers de cartouches de chasse jonchent le sol .

Durant l'année 2020, après plusieurs passages le collectif en a ramassé plus de 3000, et lors de la dernière campagne en Janvier 2021 , il s'en est encore découvert 650 laissées au sol autour des postes d'affût.

Messieurs les chasseurs, vous qui prétendez aimer et respecter la nature plus que tout.... Faites un geste ramassez vos cartouches !





EN BREF ...



O.L.D (OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT)

Pour la deuxième année consécutive, les travaux de mise en application des OLD aux abords des chemins communaux ont été réalisés par l'entreprise RIEU en charge du marché.

Nous savons combien ces travaux irritent certains d'entre vous, qui ne comprennent pas les raisons d'un tel "massacre" (selon eux) de notre campagne, jusqu'à nous accuser de **déforestation**, nous traitant de "moutons" par la même occasion. Nous rappelons qu'une commune est contrainte elle aussi au respect de la réglementation surtout lorsqu'elle concerne la sécurité de chaque habitant de la commune. Cette bande de 10 mètres imposée aux abords des chemins communaux a pour but de permettre aux véhicules de pompiers d'accéder chez vous, chez nous, chez votre voisin... en cas d'incendie. Et plus important encore elle peut sauver la vie de sapeurs pompiers en leur évitant d'être coincés au milieu d'un feu, en venant réaliser une protection d'habitation ou un sauvetage corporel. Cette réglementation existe, **elle est obligatoire pour les communes et les particuliers**, de ce fait nous continuerons à l'appliquer.



A ce titre certaines communes proches ont été **retoquées par le Préfet du Gard**, ses services n'ayant constaté aucune application de ces OLD. Nous avons été contactés par l'une d'entre elle pour connaître les procédures et les démarches qui avaient été élaborées par l'adjoint en charge des OLD au sein de notre conseil municipal.

Lors de sa visite du 17 février 2021 **Jean RAMPON, Sous-Préfet d'Alès** nous a indiqué être totalement satisfait des travaux réalisés par la commune pour l'application des OLD.



21

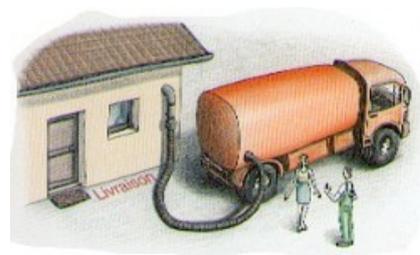
ACCUEIL DES MINISTRES

Le Samedi 27 Mars, à la demande du Sous-Préfet **Jean Rampon**, **Didier Salles** à eu l'honneur d'accueillir sur le site de l'aérodrome Monsieur le Premier Ministre **Jean Castex** ainsi que M^{me} la Ministre chargée du logement **Emmanuelle Wargon**; une rencontre brève mais fort sympathique. Il a également pu échanger plus longuement avec M^{me} La Préfète du département **Marie-Françoise Lecaillon**.



REGROUPEMENT FIOUL

Au vu du succès du regroupement de fioul organisé maintenant depuis 7 ans, l'opération va être reconduite. Les personnes intéressées doivent s'inscrire via le formulaire sur le site www.deaux.fr, les livraisons auront lieu après les négociations auprès des distributeurs et en fonction des variations du prix du baril de pétrole.



ÉTAT CIVIL

Mariages

Didier SALLES et **Magali MOULIN** le 19 septembre 2020

Loïc BELLOCQ et **Delphine BELMAR** le 10 octobre 2020



Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Naissances

Davia VIDAL née le 13 octobre 2020

Jules POLLET né le 29 janvier 2021

Mila SAUVÉ née le 04 mars 2021



*Bienvenue et longue routes à ces petits bouts!
Toutes nos félicitations aux parents.*

22

ÉTAT
CIVIL

Décès

Josianne THOMASSET épouse **CICCONE** décédée le 25 septembre 2020

José SANZ décédé le 21 janvier 2021

Max ARNAL décédé le 27 janvier 2021



Toutes nos condoléances aux familles.



INFOS UTILES



NUMÉROS UTILES

Gendarmerie : 04 66 83 50 37
Urgences (portables) : 112
SAMU : 15
Pompiers : 18/112
Centre antipoison (Marseille) : 04 91 75 25 25
Mairie : 04 66 83 60 83

SPA : Contacter la Mairie
Office du tourisme : 04 66 83 62 02
École de Deaux : 04 66 83 66 09
Crèche Vézénobres : 04 66 83 12 67
Crèche Méjannes les Ales : 04 66 86 34 06

EDF : 09 69 36 66 66
VEOLIA : 0 969 329 328
ALES AGGLO : 04 66 78 89 00

Assistantes Sociales : 04 66 56 49 50
MDPH : 04 66 02 78 00

RENSEIGNEMENTS UTILES

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi De 14h00 à 18h00
Mardi De 9h30 à 13h00
Jeudi De 13h00 à 16h30
Vendredi De 8h00 à 12h00

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mercredi De 14h00 à 16h00

Horaires d'ouverture de la déchetterie

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi et Samedi
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

Ramassage des ordures:

Déchets Ménagers : Mardi et Vendredi matin

Tri sélectif : Mercredi matin

Attention : *Nous vous rappelons que les masques et gants de protection sanitaire doivent être impérativement jetés dans la poubelle des déchets ménagers.*

Destruction de nids de frelons asiatiques:

La convention passée entre le GDSA et la Mairie de Deaux permet l'obtention de prêt de matériel (perche, combinaison, d'apiculture, insecticide) mais elle autorise surtout à toute personne habitant sur la commune de demander une intervention gratuite pour la destruction d'un nid par un de ses membres, **Robert CHAUZAL** (Apiculteur Deauvois). Toute personne souhaitant bénéficier de ce service doit impérativement réaliser une demande auprès de la mairie **04 66 83 60 83** ou par mail secretariat.mairie@deaux.fr.



DANS LE RETRO...



ARTICLE MIDI-LIBRE

De Vézénobres à Deaux

Déviations, l'autre... !



■ Dans le cadre du programme d'aménagement des voies de communication routière du secteur Alès-Sud-Est, la direction départementale des routes et le conseil général avaient projeté la construction d'une déviation du C.D. 131, en réalisant une nouvelle route entre le carrefour du C.D. 116 et la R.N. 106 (lieu-dit Les Rouviérettes) ainsi que l'aménagement d'un carrefour giratoire au croisement du C.D. 120.

En effet, dans la section considérée, le C.D. 131 présente un tracé sinueux, avec en plusieurs points des difficultés particulières: rétrécissement, intersections dangereuses, et son raccordement avec la R.N. 106 est particulièrement dangereux: visibilité très réduite et mauvaise configuration.

Les travaux qui ont débuté en juin 91 font partie du programme d'ensemble d'amélioration de la desserte de l'aérodrome de Alès-Deaux et de la zone du Capra à Méjannes. Le coût de l'opération se situe aux environs de 3.600.000 F d'après l'estimation prévisionnelle.

Cette nouvelle voie, qui devrait être mise en service à la fin du mois de mars, mesure 1 km de long sur 6 m de large avec une plateforme de 10 m. Elle a nécessité 6.600 m³ de déblais, 5.000 de remblais, 5.800 de matériaux de soutènement et 1.900 T d'enrobé.

Une grande partie du retard du chantier, qui était prévu pour une durée de six mois est due aux difficultés rencontrées pour la prise de possession d'un terrain que son propriétaire n'a pas voulu céder à l'amiable.

Vu d'avion, on peut apprécier les améliorations qui seront apportées à la circulation dans ce secteur.

Article Midi-Libre (1993) sur la déviation entre Vézénobres et Méjannes les Ales. Grâce à celle-ci, les usagers de la route évitent la traversée de notre village, nous permettant d'avoir beaucoup moins de circulation qu'avant.

CARTE POSTALE

